

LES AMIS DES ARCHIVES



de la Haute-Garonne

11-14, bd Griffoul-Dorval – 31400 Toulouse
Tél. le mercredi après-midi : 05.62.26.85.72
Site Internet : www.2a31.net
Courriel : amis.archives@laposte.net
Compte Twitter : @amisdesarchives



La mémoire du canal des Deux Mers

La sortie annuelle des Amis des archives se fera le **samedi 30 avril 2016**.

Animée par Samuel Vannier, chargé des archives des canaux du Midi, elle nous permettra de découvrir deux des sites dédiés à la mémoire de Pierre-Paul Riquet et du canal.

Le voyage se fera par autocar, les participants seront invités à se trouver devant les Archives départementales entre **7h30** et **7h45**. Le retour sur Toulouse est prévu vers 19h30.

Visite commentée du hameau du Somail : l'organisation fonctionnelle du site, les marques de l'administration du canal.

- Visite de la chapelle : un lieu de prière où la mémoire de Pierre-Paul Riquet est honorée.
- Visite de la librairie du Somail : la reconversion d'un entrepôt d'un négociant du XIX^{ème} siècle.
- Découverte de l'exposition sur le Canal présentée dans les locaux de l'Office du tourisme du Grand Narbonne (sous réserve).

Repas au restaurant l'Ô à la bouche (le Somail)

Voir menu au verso.

Visite du seuil de Naurouze.

- Présentation générale du lieu.
- Visite de l'obélisque : le premier monument élevé à la gloire de Pierre-Paul Riquet et de sa famille.
- Visite de la maison de l'Ingénieur (extérieur) ; accueil assuré par Mme Annie Spark, actuelle propriétaire des lieux.

Participation par personne : **50 €uros**

Nous vous attendons nombreux

A noter que nous avons obtenu un bus 40 places maximum. Ne seront pris en compte que les premières inscriptions (à réception du chèque).



Merci de bien vouloir détacher le coupon ci-dessus et le joindre à votre chèque de règlement (à l'ordre des « Amis des Archives de la Haute-Garonne ») ;
à renvoyer ou remettre aux Amis des Archives, 11-14 boulevard Griffoul Dorval, 31400 Toulouse

Madame, Monsieur _____ participeront à la sortie sur le thème *La mémoire du Canal des Deux Mers*.

Nombre de places retenues

x **50,00 €uros** =

€uros (chèque ci-joint)

